

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2019**

**Présent-e-s :**

M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Vice-président
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Benoît	Bouchardy	DCe	Conseiller
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

**Excusé-e-s :**

M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère

**Procès-verbaliste :**

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

**M. Jean-Claude Marchand**, président, salue l'assemblée et excuse l'absence de Mme V. Crettenand et de M. Ch. Cortiglia. Il ouvre la séance à 20h35.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 5 mars 2019
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. P-D-1460 Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
  - VI.2. P-D-1461 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 26'000 destiné à financer des places de crèche supplémentaires
  - VI.3. P-D-1462 Crédit de CHF 550'000 destiné à la réhabilitation du site de Compesières – 2<sup>e</sup> étape
  - VI.4. P-D-1463 Adaptation des indemnités allouées aux conseillers municipaux
  - VI.5. P-D-1464 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 5'000 destiné à l'octroi d'une aide financière d'urgence aux victimes du cyclone Idai dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi
  - VI.6. P-D-1465 Crédit d'étude de CHF 140'000 pour la réalisation d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse
  - VI.7. P-D-1466 Adoption du nouveau règlement du cimetière de Compesières
- I. Propositions individuelles, questions et divers
- II. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2019**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Lecture de la lettre de remerciements de la Chaîne du Bonheur pour le don de CHF 10'000 en faveur du fonds « Tsunami Indonésie ».

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1. Patinoire de Compesières**

**M. A. Walder** donne lecture d'un courrier du corps enseignant de Compesières remerciant la commune pour l'installation de la patinoire qui a remporté un grand engouement auprès des élèves.

## **2. Mémoire de Bardonnex**

**M. A. Walder** donne également lecture d'un courrier de la Mémoire de Bardonnex remerciant le Conseil municipal d'avoir voté un crédit qui permettra l'aménagement d'espaces pour le développement de ses activités dans le bâtiment de La Bossenaz.

## **3. Auberge de Compesières**

Suite à la résiliation du bail de l'Auberge de Compesières et au recours de son tenancier, deux séances se sont déroulées devant le Tribunal des baux et loyers. Celles-ci ont mené à la conciliation suivante : à partir du 30 septembre 2021 et dès l'entrée en force de l'autorisation de construire et de sa notification au locataire, celui-ci aura trois mois pour quitter les lieux.

## **4. Office de poste de Croix-de-Rozon**

L'Exécutif a rencontré deux représentants de La Poste qui lui ont signifié la fermeture prochaine de l'office de poste de Croix-de-Rozon. Le géant jaune est actuellement en discussion avec l'Eki-thé et les deux stations-service sises à Croix-de-Rozon pour la mise sur pied d'une agence postale. Le cas échéant, un service postal à domicile pourrait également être organisé. Une fois les accords établis, la commune de Bardonnex recevra un courrier annonçant la date de fermeture de l'office postal ; elle aura alors 30 jours pour faire recours.

## **5. Image directrice du périmètre de *Perly-Bardonnex***

**M. A. Walder** indique qu'une première séance, relative à la mise en œuvre de l'image directrice du périmètre de *Perly-Bardonnex*, ou plan directeur de quartier, entre les communes de Plan-les-Ouates, Perly et Bardonnex ainsi que le canton, s'est déroulée il y a une semaine.

## **6. Conseil d'État – plan financier et charges contraintes**

Le Conseil d'État a inscrit, dans son plan financier, la participation des communes aux charges contraintes dès 2020. Celles-ci correspondent principalement à l'évolution des charges sociales sur le canton et se montent à 90 millions. L'ACG (association des communes genevoises) a indiqué qu'il serait difficile pour les communes, en raison de RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), de s'engager pour un tel montant. Prenant acte de ce refus, le canton a indiqué que cette décision serait reportée et que les discussions reprendraient en 2020.

## **7. Installation d'une zone macaron à Croix-de-Rozon**

**M. A. Walder** informe que les publications dans la FAO (Feuille d'avis officielle), relatives à l'installation d'une zone macaron à Croix-de-Rozon, ont été faites et que la mise en œuvre devrait débuter en juillet. Une information sera donnée à l'ensemble de la commune et une communication plus ciblée, expliquant le fonctionnement des macarons, adressée aux habitants de Croix-de-Rozon. Il est prévu des avertissements aux contrevenants durant la première quinzaine du mois et la délivrance d'amende dès le 15 juillet.

## **8. Nouvelle mairie**

La correspondance relative à l'octroi d'une subvention fédérale pour les travaux de restauration, devisés à CHF 300'000, des locaux de la nouvelle mairie a été reçue. Ladite subvention, identique à celle octroyée par le canton, se monte à environ CHF 70'000, soit un total d'environ CHF 140'000 pour des travaux s'élevant à 1,5 million.

**M. A. Walder** a remercié le Conseil d'Etat pour cette participation financière, mais n'a pas manqué de souligner le peu de soutien accordé à une commune de 2'200 habitants dotée d'un tel patrimoine.

**Mme B. Guex-Crosier** ajoute qu'une visite des locaux, ouverte à la population, est prévue le lundi 13 mai à 18h et que le bouquet de chantier, auquel l'ensemble des membres du Conseil municipal est convié, se déroulera le mardi 14 mai à 18h. Le mercredi 15 mai, les meubles seront livrés et montés et le déménagement débutera le jeudi 16 mai dans l'après-midi. Elle annonce également l'installation d'un défibrillateur dans les locaux.

#### **9. Ecole de Compesières – nombre d'élèves**

Suite aux inscriptions qui se sont déroulées au début mars, la statistique cantonale mentionne un effectif de 225 élèves pour la rentrée scolaire 2019-2020, soit dix élèves de plus qu'actuellement. Soucieux de connaître la provenance de ces derniers, l'Exécutif a alors reçu une nouvelle évaluation de l'effectif se montant à 215 élèves. Apparemment, le département n'a pas encore terminé les enregistrements et les chiffres ne sont pas définitifs ; en revanche, il y aurait beaucoup de petits.

#### **10. Circulation routière – projets cantonaux**

Le Grand Conseil n'est pas entré en matière quant à l'étude de la mise en place d'un transport par câble entre la plateforme autoroutière de Bardonnex et l'Aéroport ainsi qu'à la réalisation des dessertes L1-L2, définitivement enterrées. Selon **M. A. Walder**, il s'agit d'un réel problème pour la commune de Bardonnex qui espérait entrevoir une baisse de trafic sur ses voiries mais qui envisageait également la prise de mesures complémentaires. Compte tenu de cette situation, le projet de mise en double sens du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse, à l'ordre du jour de la présente séance, couplé à la future route d'évitement de Perly-Certoux, représentent une inquiétude quant au potentiel trafic de transit qui peut en découler. Parallèlement, le transit des camions par le hameau de Bardonnex-Nord reste un souci majeur.

#### **11. Caisse de pension CPEG**

Les communes genevoises sont concernées par la recapitalisation de la CPEG puisque les 650 employés du GIAP sont affiliés à cette caisse de pension publique. A cet effet, le service des affaires communales (ancien service de surveillance des communes) a trouvé légitime qu'une provision soit constituée. **M. A. Walder** précise que ce point sera traité lors de la commission des finances.

#### **12. RFFA – Réforme fiscale et financement de l'AVS**

L'estimation des pertes liées à RFFA pourrait se monter, pour la commune de Bardonnex, à CHF 90'000. Les chiffres, quoique moins élevés que précédemment annoncés, doivent encore être affinés et seront intégrés dans le plan financier pluriannuel.

#### **13. Nouvelle école**

**Mme B. Guex-Crosier** informe que le concours d'idées, relatif au projet de la nouvelle école, avance bien. Les conditions de participation sont actuellement finalisées. S'ensuivra une publication dans la FAO et sur SIMAP (Service d'information sur les marchés publics en Suisse).

#### **14. Jardin d'enfants Citron Myrtille**

Suite aux travaux effectués au jardin d'enfants Citron Myrtille, **Mme B. Guex-Crosier** indique que le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) a délivré l'autorisation d'exploiter.

#### **15. Nettoyage de bâtiments communaux**

La création de nouveaux espaces de travail et le remplacement de Mme S. Aires, en arrêt maladie pour une durée indéterminée, ont nécessité une augmentation du mandat de l'entreprise en charge du nettoyage de bâtiments communaux. **Mme B. Guex-Crosier** annonce d'ores et déjà un dépassement de la ligne budgétaire.

#### **16. Emplacements communaux**

**M. C. Creffield** informe que le trottoir bordant l'arrêt de bus de la place De-Brunes a été abaissé ce qui facilite le déplacement des personnes à mobilité réduite.

#### **17. Landecy – aménagements routiers**

En raison de la durée des travaux d'aménagements routiers à Landecy, un arrêté a dû être demandé. Ceux-ci débuteront au mois de juin pour environ trois semaines. **M. C. Creffield** indique que la population sera informée des mesures de circulation mises en place.

#### **18. Collecte des déchets – taxe aux entreprises**

**M. C. Creffield** informe que le montant global, facturé en 2018 aux entreprises installées sur la commune, a couvert près de la moitié des coûts engendrés par la levée des déchets sur le territoire de cette dernière.

### **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

**M. J. Zwicky** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- visité les locaux de la future mairie ; M. J. Zwicky relève par ailleurs la qualité des travaux effectués ;
- fait le bilan des travaux réalisés à La Bossenaz,
- pris note de la fin des travaux au hangar,
- mené une réflexion sur l'état du bâtiment du stade Alfred-Comoli.

Commission environnement et développement durable :

**M. J.-C. Marchand** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- évoqué le règlement des déchets et la plaquette relative aux déchetteries enterrées,
- abordé l'hypothétique installation de vélos en libre-service,
- discuté d'une journée *Clean Up* sur la commune qui se déroulerait le 13 ou le 14 septembre 2019.

Commission des finances :

**M. G. Rana Zolana** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

En l'absence de M. C. Cortiglia, **Mme M. Barrillier et M. O. Sieve** indiquent que la commission a :

- étudié le projet du nouveau règlement du cimetière,
- discuté de l'installation prochaine des nouveaux jeux pour enfants,
- étudié le projet de délibération relatif à l'étude de la mise en double sens du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse,
- créé un groupe de travail pour l'AIMP (accord inter-cantonal sur les marchés publics) relatif à l'entretien des routes et des emplacements communaux.

Commission sociale et culture :

**Mme S. Schrag** indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- finalisé la délibération relative aux deux places de crèche supplémentaires,
- attribué des subventions culturelles aux *Créatives* et à *Piz Palù*,
- discuté de la sortie des aînés,
- reçu les jeunes pour l'organisation de la sortie annuelle.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1460 Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, dans un premier temps, liste les documents reçus : le projet de délibération, la plaquette de présentation ainsi qu'un message de l'Exécutif et diverses annexes, selon la présentation des comptes requise selon le nouveau plan comptable MCH2. Les membres de la commission des finances reçoivent, en sus, les comptes en 7/7, sept natures, sept fonctions. Il poursuit en parcourant la plaquette.

Il constate, en comparaison au budget voté, un écart positif de CHF 1'188'564.59 (+ 18.44%) sur les revenus et une économie de CHF 213'529.28 (-3.56%) sur les charges. Il apparaît un excédent de revenus de CHF 1'850'486.87. La fiscalité a été particulièrement favorable en 2018 puisqu'elle affiche un montant de 12% supérieur au budget. Cette différence provient essentiellement des correctifs des années précédentes. La taxe professionnelle a également connu une grande progression puisqu'un montant de plus de CHF 152'000 est enregistré, soit CHF 90'000 de plus que la prévision. Les charges ont, quant à elles, été particulièrement bien maîtrisées puisque peu de dépassements sont constatés.

**M. M. Goldschmid** demande si le revenu lié à l'exploitation de la halle artisanale est visible dans les comptes ?

**M. A. Walder** indique qu'il apparaît au patrimoine financier, rubrique 96 – administration de la fortune et de la dette. Les loyers ont totalisé CHF 612'723.60 et il a été comptabilisé CHF 38'000 de charges, soit un montant net d'environ CHF 580'000.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le renvoi en commission des finances, économie et sécurité du projet de délibération 1460 est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix.**

## **2. P-D-1461 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 26'000 destiné à financer des places de crèche supplémentaires**

Le président cède la parole à **M. B. Guex-Crosier** qui rappelle, qu'en 2017, l'Hospice général avait annoncé qu'il renoncerait progressivement aux places de crèche mises à la disposition de ses collaborateurs à La Cigogne. Deux places avaient alors été octroyées à la commune de Bardonnex à la rentrée 2017. Veyrier, qui devait bénéficier de deux places à la rentrée 2019, a également renoncé à celles-ci suite à l'ouverture d'une nouvelle structure sur son territoire et les a proposées à la commune de Bardonnex.

Néanmoins, suite à l'évaluation du SASAJ, la crèche La Cigogne ne compte plus que 81 places (au lieu de 82), ce qui implique que la commune de Bardonnex ne bénéficiera que d'une place supplémentaire, soit un total de neuf places.

Elle termine en indiquant que le taux d'occupation se montera à 8,95 si la délibération est votée, soit une optimisation parfaite des 9 places à disposition.

**M. C. Creffield** demande combien il y a d'aides au sein du personnel de la crèche ?

**Mme B. Guex-Crosier** ne connaît pas le chiffre exact, mais elle est certaine qu'il correspond aux normes du SASAJ.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1461.**

### *D - 1461 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 26'000 destiné à financer des places de crèche supplémentaires*

*Considérant,*

- le retrait de l'Hospice général qui renonce à sa dernière place au sein de la Fondation de *la crèche La Cigogne*,
- *la liste d'attente d'enfants de Bardonnex au sein de l'institution*,
- *l'intérêt de la commune de Bardonnex à reprendre toutes les places de l'Hospice général*,
- *la validation, par le Conseil de la Fondation, pour que Bardonnex puisse bénéficier des places laissées libres par l'Hospice général*,
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission sociale et de la culture lors de sa séance du 26 février 2019*,
- *l'exposé des motifs*,
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'augmenter le quota de places à disposition de la commune de Bardonnex au sein de la Fondation de la crèche La Cigogne à 9 places.
2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de CHF 26'000 destiné à financer l'augmentation de places.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5451.300.36360.00.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

### **3. P-D-1462 Crédit de CHF 550'000 destiné à la réhabilitation du site de Compesières – 2e étape**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de CHF 600'000 le 16 décembre 2014 destiné à la première phase de la réhabilitation du site de Compesières. A ce jour, des travaux pour un montant de CHF 525'000 ont été réalisés. Il s'agit notamment de la démolition du bûcher et des annexes des Communs, de la réalisation d'une piste de chantier, de l'adaptation des réseaux de conduites existantes et de diverses mises en place.

Ce nouveau crédit de CHF 550'000 permettra de continuer les travaux en cours et de procéder, entre autres, à la démolition de l'actuelle salle de paroisse.

**M. G. Rana Zolana** demande s'il n'aurait pas été possible de prévoir une enveloppe pour la globalité du site plutôt que par étapes ?

**M. A. Walder** explique qu'un *Master Plan*, demandé par le Service des monuments et des sites et englobant tous les aménagements extérieurs, de la route de Saconnex-d'Arve au centre communal, est en cours d'élaboration. Une fois avalisé, il permettra de définir avec beaucoup plus de précision les coûts liés auxdits aménagements ce qui n'est pour l'heure pas possible.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. G. Rana Zolana** avait demandé si un accès piétonnier serait réalisé entre l'église et la salle paroissiale. Il aimerait de plus amples renseignements à ce sujet.

**M. A. Walder** indique qu'une percée d'environ 1.20 mètre de largeur sera très prochainement effectuée dans le mur à la hauteur du portail du cimetière. Une rampe, permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite sera construite. Il s'agira cependant d'un aménagement provisoire, les niveaux définitifs dépendant du *Master Plan*.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1462.**

#### *D - 1462 Crédit de CHF 550'000 destiné à la réhabilitation du site de Compesières – 2e étape*

*Considérant,*

- *la délibération D-1361 du 16 décembre 2014 ouvrant un crédit de CHF 600'000 destiné à la réhabilitation du site de Compesières – 1ère étape,*
- *les travaux déjà effectués à ce jour – pour un montant total de CHF 525'000 – dont le détail des postes figure dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération,*
- *les travaux encore à effectuer sur le site,*
- *l'article 30 alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*



*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser la 2e étape des travaux de réhabilitation du site de Compesières.
2. D'ouvrir au maire un crédit de CHF 550'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt à concurrence de CHF 550'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

**4. P-D-1463 Adaptation des indemnités allouées aux conseillers municipaux**

Le président cède la parole à **M. B. Gaud** qui rappelle que cette adaptation a été étudiée afin de permettre de prendre plus spécifiquement en compte la durée de longues séances. Il est proposé, pour les séances de commission, un tarif de CHF 80 pour la première heure, les quarts d'heure entamés supplémentaires étant défrayés à hauteur de CHF 20. Les séances du Conseil municipal auraient un tarif fixe de CHF 100. L'application de ces nouveaux jetons de présence débiterait le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ce qui permettra une adaptation, en conséquence, de la ligne de budget.

**M. A. Walder** précise qu'il est plus précis de calculer les jetons au quart d'heure supplémentaire plutôt qu'à la demi-heure, d'où ce choix.

**M. D. Fischer** est gêné par cette nouvelle méthode de calcul qui double, voire triple le montant des jetons de présence si la séance est longue. Il aimerait que ce dossier soit retravaillé et propose son renvoi en commission des finances.

**M. G. Rana Zolana** demande si l'augmentation liée à cette adaptation a été chiffrée ?

Selon **M. A. Walder**, une simulation pourrait être faite en se basant, par exemple, sur les procès-verbaux de l'année 2017.

**Mme M. Barrillier** demande si cette augmentation pourrait influencer les impôts des membres du Conseil municipal ?

Les impôts étant calculés sur les revenus, **M. A. Walder** confirme que la capacité contributive des membres du Conseil municipal sera améliorée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le renvoi en commission des finances, économie et sécurité du projet de délibération 1463 est accepté par 13 voix pour, une abstention.**

**5. P-D-1464 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 5'000 destiné à l'octroi d'une aide financière d'urgence aux victimes du cyclone Idai dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi**

Le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui relève l'ampleur de cette catastrophe naturelle, les pays touchés se trouvant dans une situation dramatique en raison des inondations. Le cyclone Idai a, non seulement, privé des milliers de personnes de toit ou de moyens de subsistance, il est également, par conséquence, vecteur de maladies importantes comme le paludisme et le choléra.

Au vu de l'ampleur de la catastrophe, **Mme M. Barrillier** propose de porter la somme à CHF 10'000.

**Mme S. Schrag**, au nom du groupe DC et Entente, abonde dans ce sens, sachant que l'ONU a estimé le coût de cette catastrophe à 329 millions.

**M. G. Rana Zolana** informe que le président et les deux vice-présidents du Conseil national sont sur place et visitent actuellement les zones sinistrées.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1464 dont le montant est porté à CHF 10'000.**

*D - 1464 Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 10'000 destiné à l'octroi d'une aide financière d'urgence aux victimes du cyclone Idai dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi*

*Considérant,*

- le chaos régnant actuellement dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi après le passage du cyclone Idai,
- l'engagement sans faille de la Croix-Rouge suisse aux côtés des sinistrés et la mobilisation de cette dernière par les opérations de secours,
- l'ampleur de la catastrophe, la plus importante intervention d'urgence de la Croix-Rouge suisse depuis le séisme survenu au Népal en 2015,
- l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'apporter une aide financière d'urgence aux victimes du cyclone Idai dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 10'000 et de laisser à l'Exécutif la décision de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 5930.000.36380.02.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

## **6. P-D-1465 Crédit d'étude de CHF 140'000 pour la réalisation d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse**

Le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui, suite au refus d'entrée en matière, par le Grand Conseil, du projet de transport par câble et de la réalisation de la L1-L2, rappelle la raison principale d'une mise en double sens du chemin des Chouettes. En effet, ce dernier ne peut être emprunté par les camions qui transitent alors par le hameau de Bardonnex-Nord. En outre, dans deux à trois ans, de nombreuses nouvelles places de travail à Plan-les-Ouates généreront le passage d'un certain nombre de véhicules dont certains traverseront probablement la commune de Bardonnex. Aussi, au vu de la récente actualité, l'Exécutif propose d'augmenter le crédit d'étude proposé ce soir à CHF 190'000 afin d'y adjoindre l'étude d'un schéma de circulation qui permettrait de moduler la circulation sur l'ensemble de la commune.

**M. J. Zwicky** est de plus en plus sceptique avec ce projet. Il était, il y a quelques temps encore, persuadé qu'il fallait faire quelque chose pour éviter le trafic de transit dans le hameau de Bardonnex-Nord. Aujourd'hui, avec un canton qui fait tout pour créer des places de travail et rien pour améliorer les moyens et les modes de transport, il se sent pris en otage et pense qu'il n'y a aucune raison que la commune de Bardonnex s'endette pour améliorer la situation. Il y aura de plus en plus de voitures, de plus en plus de camions, et un jour, tout sera bloqué. Au vu des récentes décisions du Grand Conseil, il pense que rien ne va changer, et, pour ces raisons, il s'abstiendra lors du vote de la délibération.

**M. A. Krasnosselski** est partiellement d'accord avec les propos de M. J. Zwicky. Il aimerait ajouter deux aspects ; tout d'abord le changement radical de l'attitude de Plan-les-Ouates vis-à-vis du hameau d'Arare. Celui-ci n'est plus accessible, ce qui déporte les véhicules sur les voies alentours. Le deuxième aspect concerne la reprise, par le canton, du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse, en échange de la route de Cugny. Ceci entraînerait, de facto, la prise en charge des coûts pour la transformation de la voirie en voie à double sens. Cette facilité de circulation, pour le trafic de transit, serait alors une adaptation cantonale de juste valeur. Aussi, **M. A. Krasnosselski** serait plutôt d'avis, dans un premier temps, de continuer ces tractations d'échange avec le canton, sans entreprendre la moindre transformation dudit chemin.

Ce sont bien ces modalités qui avaient été évoquées lors de la réunion avec M. Dal Busco, magistrat en charge du département des infrastructures. Le canton n'ayant pas le budget pour entreprendre l'étude relative à la réalisation d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse, la commune de Bardonnex s'en chargeait.

**M. C. Creffield** appuie sur le fait qu'il n'a jamais été question des travaux subséquents à la charge de la commune.

Selon **M. F. Barthassat**, la problématique du trafic sur la commune de Bardonnex est un enjeu majeur pour le bien-être de ses habitants. Elle se doit d'être volontariste. Avant de savoir combien et qui devra payer, il est nécessaire de faire des études que la commune a les moyens de financer. Aux membres du Conseil municipal de décider, ultérieurement et en connaissance de cause, aux solutions à envisager. Il pense que le trafic ne cessera d'augmenter, d'autant plus que le délestage espéré par les pénétrantes ne se fera pas, et qu'il est important de canaliser cette circulation sur des axes adaptés.

**M. A. Krasnosselski** ajoute qu'il est important, à ses yeux, d'avoir une confirmation écrite de l'engagement du canton.

**M. C. Creffield** ne souhaite pas mettre en doute la parole du magistrat en charge du département concerné. Dans tous les cas et avant toute autre discussion, il est important de réaliser une étude qui permettra de connaître le coût de l'infrastructure. Sans celle-ci, le canton n'ira pas plus loin et la problématique des camions dans le hameau de Bardonnex-Nord persistera.

Selon **Mme S. Schrag**, le canton ayant abandonné le projet de la L1-L2, il a maintenant les moyens de financer l'étude et de prendre cette route à son compte.

**M. C. Creffield** tient à préciser que ce n'est pas l'Exécutif cantonal qui a décidé d'abandonner la L1-L2, mais le parlement, ceci au grand damne du magistrat en charge desdits projets. D'autre part, et il s'agit également d'un engagement oral, si l'étude devait déboucher sur une réalisation, la commune devrait partiellement récupérer les fonds qu'elle a investis.

**M. F. Barthassat** : « Si on veut avoir un seul espoir que le canton participe, il faut que la commune présente des propositions, un budget et une solution concrète. »

**M. A Walder** ajoute que le canton fera probablement 1.5 million d'économie en ne réalisant pas la L1-L2, mais la commune de Bardonnex n'est pas en reste avec son excédent de revenus 2018 annoncé. Il pense qu'il est important de réfléchir à un plan de circulation parallèlement à l'étude envisagée. Il sera alors possible d'évaluer si la modification du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse est judicieuse ou non. Suite au vote du Conseil municipal, un courrier pourra être adressé au canton afin de l'informer que la réalisation ne sera en aucun cas financée par la commune.

Une fois l'étude terminée et si le canton ne devait pas aller de l'avant avec le projet, rien ne changera et, pour rappel, la route de Cugny restera cantonale avec toute sa problématique.

Aujourd'hui, les habitants du hameau de Bardonnex-Nord sollicitent la commune car une solution est envisageable avec la transformation du chemin des Chouettes. En entreprenant des démarches pour solutionner le problème, la commune se montre responsable vis-à-vis de ses habitants ; restera à entendre la décision du canton lorsqu'un devis de plus de quatre millions lui sera présenté.

Il ajoute que l'étude du plan de circulation englobera l'entier du territoire communal et que celui-ci prendra en compte les impacts qu'une telle route aurait, ainsi que ceux liés au détournement de Perly ; l'exploitation du Léman Express à partir de décembre 2019 ne sera pas non plus à négliger.

Pour **M. G. Rana Zolana**, l'étude est importante car elle permettra de faire des choix et elle démontrera également aux habitants que le Conseil municipal se préoccupe de leur bien-être.

**M. A. Krasnosselski** tient à préciser qu'il n'est pas opposé à la réalisation d'une étude mais qu'il est important pour lui d'avoir des garanties. Il craint que les CHF 190'000 n'aboutissent à rien et que cet argent soit jeté par les fenêtres.

Au-delà de sa colère, **M. J. Zwicky** se pose des questions. Lorsque le Conseil municipal a réfléchi à une mise en double sens du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse, les dessertes L1-L2 étaient encore d'actualité. Celles-ci étaient supposées absorber une partie du trafic et la commune de Bardonnex prenait parallèlement des mesures pour le transit des camions. Aujourd'hui, tout est bloqué. Certes, le Léman Express entrera prochainement en exploitation et diminuera probablement le nombre de véhicules sur nos routes. Toutefois, avec la recrudescence de trafic attendu, l'abandon des L1-L2 et un chemin des Chouettes/Pierre-Grosse à double sens, le hameau de Bardonnex-Nord sera probablement libéré mais les giratoires de Croix-de-Rozon et de Compesières d'autant plus engorgés.

Le but de l'étude est notamment de faire ressortir les aspects favorables et défavorables de la route envisagée. Peut-être, faudrait-il, dans un premier temps, ne faire que l'étude de circulation et, selon son résultat, étudier ou non la mise en double sens du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse. Le problème est, selon **M. A. Walder**, que cette procédure prendra beaucoup de temps. Au vu des engagements pris quant à l'avancement du dossier, il est dès lors préférable de procéder conjointement à ces études.

**M. D. Fischer** rejoint MM. A. Walder et F. Barthassat dans le sens qu'il est important de réaliser ces études afin de trouver une solution.

**Mme S. Cathrein** comprend les craintes de ses collègues quant à l'afflux de véhicules que pourrait engendrer la nouvelle route si elle devait être réalisée. Néanmoins, devant les plaintes des Bardonnésiens, le Conseil municipal se doit de prendre des mesures et d'engager des études pour essayer de trouver des solutions.

**M. G. Rana Zolana** rappelle que Plan-les-Ouates n'était pas favorable au projet des dessertes L1-L2. Aujourd'hui, la commune n'autorise plus la circulation dans le village d'Arare ; quelle est sa politique par rapport à la circulation ?

**M. A. Walder** précise que ladite commune demandait des dessertes L1-L2 enterrées sans accès sur la route de Saconnex-d'Arve ; elle avait également précisé ne pas être concernée par celles-ci. En outre, Plan-les-Ouates dit être très gêné par l'afflux de camions se rendant et venant de la Zone Industrielle des Épinglis. Ses autorités ne se rendent probablement pas compte de la quantité de véhicules qui traversent notre commune pour rallier leur territoire. Parallèlement, le nombre de places de stationnement est limité dans la ZIPLO afin de promouvoir d'autres modes de transport, encore faut-il que ceux-ci existent. Si Bardonnex devait avoir la même politique que Plan-les-Ouates, le chemin d'Humilly pourrait être fermé, comme d'autres routes, ce qui dévierait probablement encore plus de véhicules sur la route des Hospitaliers. Certains pensent que les transports collectifs sont la solution au problème, or ceux-ci ne sont pas suffisamment performants.

A ce sujet, M. A. Walder a été interpellé par l'OCT (Office cantonal des transports) quant à l'augmentation de la fréquence de passage du bus 62. Or, celui-ci est gêné par une barrière douanière qui l'empêche, le soir venu, de passer... Une discussion est en cours pour l'automatisation et le déplacement de celle-ci afin de permettre aux futurs habitants de La Mure de rejoindre leur logement sans passer par la France.

**M. C. Creffield** donne des informations plus précises quant à la traversée du village d'Arare. Celle-ci est interdite, pour une période d'essai d'une année, aux véhicules motorisés entre 6h30 et 9h et entre 16h et 19h, véhicules agricoles et poids lourds de livraisons exceptés.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1465 modifié.**

*D - 1465 Crédit d'étude de CHF 190'000 destiné à l'étude d'un schéma de circulation sur le territoire communal et à l'étude d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse*

*Considérant,*

- la motion déposée par le groupe PLR+ invitant le maire à réaliser une étude Pour une solution simple et économique au contournement du village de Bardonnex aux heures de pointe (M-1016), à laquelle il a été répondu lors du Conseil municipal du 21 juin 2016,

- la validation par la DGT ainsi que le préavis favorable du DETA de pouvoir envisager une circulation alternée sur le chemin des Chouettes/Pierre-Grosse,
- le renvoi en commission des routes, travaux et emplacements communaux de la délibération P-D-1411 Crédit d'étude de CHF 203'000 destiné à financer le coût de réalisation de la mise à l'essai pendant un an d'une circulation alternée sur le chemin des Chouettes/Pierre-Grosse,
- le renoncement par l'OCT de pouvoir envisager une circulation alternée sur le chemin des Chouettes/Pierre-Grosse,
- la reprise des discussions entre l'Exécutif, l'OCT et le Conseiller d'État Serge DAL BUSCO pour l'aménagement du chemin des Chouettes/Pierre-Grosse,
- l'entrée en matière du canton pour envisager la possibilité d'un échange de parcelles entre le canton et la commune de Bardonnex,
- l'établissement d'un cahier des charges mené conjointement par un bureau d'ingénieurs conseils et l'OCT pour étudier la réalisation d'une voie en double sens dudit chemin,
- le préavis favorable, par 3 voix pour et 3 abstentions, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 4 avril 2019,
- l'exposé des motifs,
- le rejet par le Grand Conseil d'aménager une nouvelle desserte de liaison Genève – Sud dite L1-L2, décision prise le 9 avril 2019,
- le besoin, en raison du rejet de la L1-L2, de réaliser simultanément un schéma de circulation sur le territoire communal,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser l'étude d'un schéma de circulation sur le territoire communal et l'étude d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 190'000 destiné à ces études.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de CHF 190'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

Suite à ce vote, **M. A. Walder** indique que l'objectif est de prendre à nouveau rendez-vous avec M. Serge Dal Busco afin de communiquer la décision du Conseil municipal quant à la réalisation d'une étude. Il s'agira également de l'informer que le projet d'une voie en double sens au chemin des Chouettes/Pierre-Grosse ne sera en aucun cas financé par la commune de Bardonnex et que celle-ci devra être consultée pour tous les travaux y relatifs.

## **7. P-D-1466 Adoption du nouveau règlement du cimetière de Compesières**

Le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui rappelle que le règlement du cimetière datait de 1978 et qu'il ne comprenait pas d'articles relatifs au columbarium qui sera prochainement agrandi. Sa révision complète a permis une mise en conformité à la LCim (Loi sur les cimetières).

➡ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1466.**

### R - 1466 Adoption du nouveau règlement du cimetière de Compesières

*Considérant,*

- *l'ancienneté du règlement du cimetière de Compesières, qui date de 1978,*
- *la création d'un columbarium en 2006 (D-1141) et les travaux d'extension de ce dernier qui prendront d'ici à la fin du mois de juin 2019 (D-1452),*
- *l'exposé des motifs,*
- *le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 4 avril 2019,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 4 avril 2019,*
- *la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876 et son règlement d'application du 16 juin 1956,*
- *l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjoints,*

➡ **le Conseil municipal décide**

1. D'adopter le règlement relatif au cimetière, version au 8 avril 2019, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département présidentiel

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**

## **VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Statistiques déchets**

Pour faire suite à son intervention lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. D. Fischer** informe que les chiffres et statistiques relatifs au tri des déchets ne se trouvent pas sur CMNet.

**M. C. Creffield** répond qu'un lien « Gestion des déchets » figure sur CMNet.

Après vérification, **M. D. Fischer** indique que le lien cité pointe bien vers une statistique *déchets* qui date de 2017. M. D. Fischer souhaiterait la statistique 2018. Il suppose que M. Crottaz a probablement communiqué les chiffres au GESDEC et il aimerait, si possible, en obtenir une copie puisque ce dernier ne les a pas mis en ligne.

## 2. Nouvelle mairie

**M. M. Goldschmid** remercie Mme B. Guex-Crosier pour la visite des futurs locaux de la mairie et il la félicite pour la qualité de la rénovation.

## 3. Office de poste de Croix-de-Rozon

**M. M. Goldschmid** est outré par l'attitude de La Poste qui n'a pas d'égard pour la commune de Bardonnex dont les habitants ont pourtant manifesté contre la fermeture de l'office.

## 4. Chemin d'Archamps

**M. M. Goldschmid** demande à l'Exécutif de prendre des mesures afin qu'il n'y ait pas de gabegie au chemin d'Archamps durant les travaux de construction des deux nouveaux immeubles.

Pendant cette période, il suggère d'enjoindre tous les habitants au bénéfice d'une place de stationnement privée ou d'un garage de ne pas se garer sur l'espace public. Il propose également de contacter les habitants des PPE Archamps pour leur demander de prioritairement utiliser les places de parking situées sur leur domaine privé. Pour terminer, il ne pense pas que l'installation d'une zone macaron améliore la situation de la zone pendant les travaux.

Pour information, il ajoute qu'il n'y a pas de souci particulier de parking durant la journée mais que les places de stationnement se font particulièrement rares entre 18h et 6h.

Selon lui, une fois les immeubles terminés, les 74 places de parking en location régleront en grande partie les problèmes.

**M. A. Walder** est sceptique quant au nombre de places de parking annoncé. Il est normalement demandé la mise à disposition 1.6 place par logement et il doute que des espaces supplémentaires aient été créés. Au contraire de M. M. Goldschmid, il pense que la mise en place de la zone macaron sera utile durant les travaux puisqu'elle écartera les voitures ventouses. De plus, les personnes au bénéfice d'un garage ou d'une place de stationnement privée, ne pourront pas obtenir de macaron hormis pour un deuxième ou troisième véhicule. Enfin, il précise que les PPE Archamps ne se situent pas dans le périmètre éligible à recevoir un macaron, le nombre de véhicules immatriculés étant inférieur au nombre de places de parking à disposition.

## 5. Nouvelle école

Mme B. Guex-Crosier a évoqué un timing un peu évasif au sujet de la nouvelle école.

**M. G. Rana Zolana** aimerait obtenir plus de précisions.

**Mme B. Guex-Crosier** précise que le concours d'idées n'a pas encore été lancé, ce qui se fera prochainement, et qu'il est envisagé un retour des projets à la fin de l'été. L'objectif est de désigner le lauréat du concours à fin octobre.

**M. A. Walder** ajoute que le déroulement des différentes étapes a été calculé de façon à ce que les travaux de l'école puissent débuter en automne 2021, d'où la proposition de conciliation faite à l'aubergiste.

## 6. Chemins communaux

Des seniors ont interpellé **Mme S. Schrag** en raison de l'état lamentable du chemin des Forches, au-delà de la barrière. Ils l'ont également informée que le « chemin des Vignes » présentait de nombreux nids-de-poule.



## 7. Agorespace

**Mme S. Schrag** relaie une demande des jeunes, réunit précédemment lors de la séance de la commission sociale, informant que les filets de l'Agorespace sont percés ce qui laisse échapper les ballons.

## 8. Radars pédagogiques

Un radar pédagogique a enregistré une vitesse de 130 km/h alors qu'il était positionné le long de la route d'Annecy. **M. O. Sieve** espère que les endroits litigieux seront mis en évidence lors de la prochaine étude de circulation afin de pouvoir faire intervenir la maréchaussée. Il pense que la vitesse autorisée sur certaines routes communales pourrait être abaissée comme il l'a été fait sur de grands axes tels que la route du Pont-Butin ou la route de Pré-Bois.

## 9. Ecole de Compesières – zones de stationnement

**Mme C. Sirusas Peduzzi** a été interpellée par des parents au sujet du panneau récemment installé au niveau de l'école de Compesières et réglementant la zone *Stop and Go*. Cette zone est très utile lorsque l'on pose un enfant à 8h ou 13h30 mais elle l'est moins lorsque l'on vient le récupérer. En effet, il n'est pas permis de stationner à cet endroit et des personnes ont été réprimandées par la police municipale.

Parallèlement, le trottoir jouxtant cette zone est également une piste cyclable sur laquelle les cyclistes sont prioritaires ; ce qui est particulièrement dangereux.

Effectivement, **M. C. Creffield** relève une incohérence flagrante d'autant plus qu'une piste cyclable protégée se trouve de l'autre côté de la route. Ce point sensible sera très prochainement discuté et, le cas échéant, corrigé voire amélioré.

**M. A. Walder** ajoute que le panneau au niveau de la zone *Stop and Go* a été installé il y a plus de cinq ans mais que personne n'y a probablement prêté attention. Les horaires de réglementation pourraient éventuellement être revus ce qui permettrait aux parents d'attendre sereinement leurs jeunes enfants à la sortie de l'école.

## 10. Cimetière de Landecy

**M. J.-C. Marchand** a récemment découvert le cimetière protestant de Landecy, sis à côté du hangar de la famille Barthassat au chemin des Côtes-de-Landecy. Il est en piteux état et au centre d'un bosquet non entretenu. La parcelle appartient à M. Dominique Micheli, qui serait prêt à la céder gratuitement à la commune pour autant que ledit cimetière soit valorisé. Il ajoute que ce cimetière n'est pas cadastré et qu'il n'est plus entretenu depuis 1969.

S'agissant d'un cimetière historique, il a peut-être une valeur patrimoniale. En ce sens, **M. A. Krasnosselski** suggère que M. J.-C. Marchand se renseigne auprès des services cantonaux.

De l'avis de **M. A. Walder**, il n'est pas judicieux de réhabiliter ce cimetière étant donné qu'il n'est pas officiel. Néanmoins, n'ayant aucune expérience en la matière, il n'est pas forcément de bon conseil.

Au-delà de cela et se référant au règlement du cimetière de Compesières adopté ce soir, **M. J. Zwicky** indique qu'une personne est inhumée pour 20 ans. Si la tombe n'est pas renouvelée, l'emplacement est systématiquement repris par la commune.

## XI CALENDRIER

### Commissions

Aménagement, urbanisme et mobilité	20.05.19	18h30	Salle des commissions
Bâtiments et école	21.05.19	18h30	Salle des commissions
Environnement et développement durable	06.05.19	20h00	Salle des commissions
Finances, économie et sécurité	29.04.19	18h30	Salle des commissions
Routes, travaux, et emplacements communaux	13.05.19 03.06.19	18h30	Salle des commissions Salle des commissions
Sociale et culture	07.05.19	18h30	Salle des commissions
Bureau	02.05.19	18h30	Mairie
Conseil municipal	14.05.19	20h30	Salle des Chevaliers
Sortie du Conseil municipal	22.06.19		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h59.

Jean-Claude Marchand, président

Genève, le 18 avril 2019/fb